

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 11 mai 2015 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Dominick Giguère – district #4
 Normand Clermont – district #5

Absences motivées :

Alexander Tomeo – district #3
 Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 13 avril 2015
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 avril 2015

ADMINISTRATION

- 4.- États financiers comparatifs au 30 avril 2015/adoption
- 5.- Rapport financier 2014/adoption
- 6.- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2014 aux activités de fonctionnement des services d'aqueduc et d'égout pour les exercices ultérieurs
- 7.- Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides/implantation de voies réservées sur l'autoroute 15/appui
- 8.- Radiation de factures diverses/autorisation
- 9.- Carrefour giratoire à la jonction du chemin d'Oka et de l'autoroute 640 Ouest/aménagement paysager/demande d'embellissement au ministère des Transports du Québec
- 10.- Acquisition d'actif – lot 5 636 871/autorisation de signature
- 11.- Union des municipalités du Québec/congrès/autorisation de dépenses

LOISIRS

- 12.- Engagement d'un employé syndiqué pour la saison estivale 2015/adoption
- 13.- Parc Alphonse-Gravel/modules de jeux – mobilier urbain/soumissions par appel d'offres public/autorisation

VOIRIE

- 14.- Travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle)/honoraires professionnels/études préliminaires et plans et devis/autorisation de paiement
- 15.- Travaux correctifs de drainage – 27^e Avenue (entre la 22^e Rue et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue) – 22^e Rue (entre la 27^e Avenue et la 29^e Avenue)/honoraires professionnels/études préliminaires et plans et devis/autorisation de paiement
- 16.- Travaux de restauration du mur de soutènement – Avenue de Picardie/soumissions par appel d'offres public/autorisation

- 17.- Travaux de remplacement de conduites d'eau potable et prolongement de conduites pluviales – partie de la 62^e Avenue (entre la 52^e Rue et la rue André-Soucy)/surveillance des travaux/soumissions par invitation/ autorisation
- 18.- Engagement d'un employé syndiqué pour la saison estivale 2015/adoption

URBANISME

- 19.- Dérogation mineure #2015-0001/approbation

HYGIÈNE DU MILIEU

- 20.- Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac/entente relative à la fourniture de services d'égouts sanitaires/autorisation de signature
- 21.- Arbressence Inc./offre de service

SÉCURITÉ

- 22.- Rapport annuel 2014/service des incendies/adoption
- 23.- Pompiers à temps partiel/convention collective 2015-2018/signature

- 24.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 25.- Communication du maire
- 26.- Communication des conseillers
- 27.- Période de questions
- 28.- Levée de la séance

15-05-072 ADOPTION DE L' ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE l' ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

15-05-073 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2015

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le procès-verbal du 13 avril 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2015

15-05-074

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 30 avril 2015 au montant de 66 576,15 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 avril 2015 au montant de 556 900,61 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-075

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2015/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec, les états financiers comparatifs au 30 avril 2015, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-076

RAPPORT FINANCIER 2014/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'ADOPTER le rapport financier et le rapport des vérificateurs de la Municipalité de Pointe-Calumet, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 et démontrant un surplus non consolidé de 180 990 \$, tels qu'audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-077

AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2014 AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LES EXERCICES ULTÉRIEURS

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT les excédents de fonctionnement enregistrés aux services d'aqueduc et d'égout ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet approprie une somme de 63 013,83 \$ de l'excédent de l'exercice financier 2014 aux fins d'affecter une somme de 60 415,78 \$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'aqueduc et une somme de 2 598,05 \$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-078

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES/IMPLANTATION DE VOIES RÉSERVÉES SUR L'AUTOROUTE 15/APPUI

ATTENDU les demandes répétées du CIT Laurentides pour améliorer la fluidité du transport en commun sur les axes autoroutiers desservant son territoire;

ATTENDU l'inscription d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 15 à tous les programmes triennaux d'immobilisations depuis 2005;

ATTENDU l'inscription par l'AMT d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 13 dans son PTI en 2006;

ATTENDU l'instauration par l'AMT en 2009 d'un comité sur les mesures préférentielles pour le transport en commun dans le corridor de l'autoroute 15;

ATTENTU la création d'un comité d'axe A15 par l'AMT en 2012;

ATTENDU le rapport de la MRC Thérèse-de-Blainville portant sur le déséquilibre des investissements gouvernementaux dans la région en matière de transport;

ATTENDU la poursuite d'une croissance démographique de la région des Laurentides qui, selon l'Institut de la statistique du Québec, verra sa population augmenter de 34 % entre 2006 et 2031;

ATTENDU QUE l'importante congestion des axes autoroutiers qui desservent le territoire ne pourra que s'aggraver sans une amélioration significative des liaisons par transport en commun;

ATTENDU QUE cette congestion ralentit substantiellement les opérations du CIT Laurentides et cause des frais de transport supplémentaires à la charge des municipalités de son territoire;

ATTENDU les besoins de la population pour améliorer leur temps de parcours et leur qualité de vie;

ATTENDU les multiples appuis reçus des organismes de la région;

ATTENDU la résolution 2013-08-2501 identifiant la voie réservée sur l'autoroute 15 comme la principale priorité du CIT Laurentides;

ATTENDU la volonté unanime clairement exprimée par les élus du Comité directeur du Comité d'axe A-15 en avril 2013;

ATTENDU QU'en juin 2013, dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec sur la politique québécoise de mobilité durable, la Communauté métropolitaine de Montréal recommandait six projets de développement à court terme (horizon de cinq ans) dont la voie réservée sur l'autoroute 15 (recommandation 10, page 19);

ATTENDU l'urgence d'agir considérant les travaux à venir au pont Gédéon-Ouimet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

DE solliciter expressément l'intervention du ministre des Transports, Monsieur Robert Poëti, afin que les mesures nécessaires soient prises pour accélérer l'implantation de voies réservées sur l'autoroute 15 entre le territoire du CIT Laurentides et le métro Montmorency à Laval;

D'APPUYER la démarche du CIT Laurentides auprès du ministre des Transports afin que celui-ci précise l'échéancier et en revendique la priorité;

D'ENVOYER cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la ministre responsable de la région des Laurentides, au président-directeur général de l'AMT, aux députés de Mirabel, Blainville, de Groulx, Deux-Montagnes et Saint-Jérôme, au président de la Communauté métropolitaine de Montréal et à l'ensemble des municipalités pour leur appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-079

RADIATION DE FACTURES DIVERSES/ACCEPTATION

ATTENDU QU'une analyse des comptes à recevoir a été faite et que de cette analyse, certains comptes sont irrécouvrables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

DE procéder à la radiation des factures diverses suivantes, pour l'année 2011. Cette radiation s'élevant à 4 113,13 \$ sera imputée au poste des dépenses irrécouvrables.

Facture	Année d'imposition	Montant
2011-000001	2011	1 000,00 \$
2011-000040	2011	3 113,13 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-080

CARREFOUR GIRATOIRE À LA JONCTION DU CHEMIN D'OKA ET DE L'AUTOROUTE 640 OUEST/AMÉNAGEMENT PAYSAGER/DEMANDE D'EMBELLISSEMENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le carrefour giratoire constitue une porte d'entrée commune pour les municipalités d'Oka, de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet;

CONSIDÉRANT QUE le carrefour giratoire constitue la porte d'entrée principale du Parc national d'Oka, lieu d'importance dans la région qui se démarque par la richesse de son patrimoine historique et naturel;

CONSIDÉRANT QUE le Parc national d'Oka enregistre plus de 755 000 visiteurs par année et que ceux-ci empruntent inévitablement le carrefour giratoire;

CONSIDÉRANT QUE le carrefour giratoire constitue une zone de transition marquante entre le secteur urbain et agricole;

CONSIDÉRANT QU'un aménagement paysager plus coloré et vivant contribuera à l'embellissement et l'amélioration du carrefour giratoire ainsi qu'à la mise en valeur du paysage régional;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement paysager visant à améliorer le centre du carrefour giratoire et des abords devrait contribuer à cette mise en valeur ainsi qu'à conférer une identité à ce projet routier;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement paysager actuel sur l'îlot central du carrefour giratoire contribue à obstruer la visibilité des automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement paysager actuel sur l'îlot central du carrefour giratoire ainsi que des abords semble négligé;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Oka, de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet adopteront des résolutions identiques visant à améliorer l'esthétique de l'aménagement paysager du carrefour giratoire et ses abords;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le Conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de faire en sorte que le carrefour giratoire, situé à la jonction du chemin d'Oka et de l'autoroute 640 Ouest, et ses abords, fassent l'objet d'un traitement paysager distinct, soigné, vivant et adapté à son environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-081

ACQUISITION D'ACTIF – LOT 5 636 871/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet accepte la cession du lot 5 636 871, en faveur de la municipalité, par les cédants Monsieur Patrick Gill et Madame Julie Gill et ce, pour la somme de zéro dollar (0,00 \$);

QUE le maire et la directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir et tout autre document relatif à cette cession;

Il est bien entendu que les frais reliés à cette cession sont à la charge des cédants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC/CONGRÈS/AUTORISATION DE DÉPENSES

15-05-082

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER Monsieur Denis Gravel, maire et Monsieur Normand Clermont, conseiller, à participer au congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec, du 21 au 23 mai 2015, et que leurs dépenses encourues leur soient remboursées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-083

ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SYNDIQUÉ POUR LA SAISON ESTIVALE 2015/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ENGAGER Monsieur François Boisvert, préposé à la conciergerie, à compter du 4 mai 2015, en tant que personne salariée saisonnière, pour la saison estivale 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-084

PARC ALPHONSE-GRAVEL/MODULES DE JEUX – MOBILIER URBAIN/SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public, pour des modules de jeux ainsi que du mobilier urbain, au parc Alphonse-Gravel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-085

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 14^E AVENUE (AU NORD DU BOUL. DE LA CHAPELLE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le paiement au montant de 5 288,85 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour les études préliminaires ainsi que pour les plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 14^e Avenue (au nord du boul. de la Chapelle) (factures #3107 (402,41 \$) et # 3094 (4 886,44 \$)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 27^E AVENUE (ENTRE LA 22^E RUE ET LA 26^E RUE) – 29^E AVENUE (ENTRE LA PISTE CYCLABLE ET LA 22^E RUE) – 22^E RUE (ENTRE LA 27^E AVENUE ET LA 29^E AVENUE)/
HONORAIRES PROFESSIONNELS/ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET PLANS
ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

15-05-086

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 8 508,15 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour les études préliminaires ainsi que pour les plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 27^e Avenue (entre la 22^e Rue et la 26^e Rue) – 29^e Avenue (entre la piste cyclable et la 22^e Rue) – 22^e Rue (entre la 27^e Avenue et la 29^e Avenue) (factures #3106 (689,85 \$) et # 3093 (7 818,30 \$)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-087

TRAVAUX DE RESTAURATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT – AVENUE DE PICARDIE/SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux de restauration du mur de soutènement – Avenue de Picardie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-088

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET PROLONGEMENT DE CONDUITES PLUVIALES – PARTIE DE LA 62^E AVENUE (ENTRE LA 52^E RUE ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/
SURVEILLANCE DES TRAVAUX/SOUMISSIONS PAR INVITATION/
AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par invitation, pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et prolongement de conduites pluviales – partie de la 62^e Avenue (entre la 52^e Rue et la rue André-Soucy).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-089

ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SYNDIQUÉ POUR LA SAISON ESTIVALE 2015/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'ENGAGER Monsieur Mathieu St-Pierre, préposé à l'application des règlements de nuisances et d'arrosage, à compter du 14 mai 2015, en tant que personne salariée saisonnière, pour la saison estivale 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-090 DÉROGATION MINEURE #2015-0001/APPROBATION

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015-0001 soumise comme suit :

Demande numéro 2015-0001

Immeuble visé : 377, 27^e Avenue
Lots 2 127 568, 2 680 591, 2 680 592, 2 680 593

Nature et effet de la dérogation mineure :

La demande de dérogation mineure a pour effet de régulariser la marge arrière du bâtiment principal afin d'autoriser une marge de 0,85 mètre plutôt que de 2 mètres, tel que prévu à la grille des usages et normes, afin de rendre le tout conforme.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 1^{er} avril 2015, informant le conseil municipal que la demande devrait être approuvée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

APRÈS DÉLIBÉRATIONS :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015-0001, soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-091 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC/ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'ÉGOUTS SANITAIRES/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente à intervenir avec la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, pour la fourniture de services d'égouts sanitaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ARBRESSENCE INC./OFFRE DE SERVICE

15-05-092

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Arbressence Inc., offre gratuitement aux citoyens de Pointe-Calumet, un service de collecte de retailles domestiques du cèdre dans le but d'en faire la transformation et la récupération dans une perspective écologique et économique;

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Arbressence Inc. pour l'année 2015, au coût total de 626,20 \$ (taxes en sus), renouvelable une fois l'an et payable en un versement, soit au début de la saison de collecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-093

RAPPORT ANNUEL 2014/SERVICE DES INCENDIES/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'ADOPTER le rapport annuel 2014 du Service de prévention des incendies de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-05-094

POMPIERS À TEMPS PARTIEL/CONVENTION COLLECTIVE 2015-2018/SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, la convention collective 2015-2018 avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DU MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

15-05-095 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QU'À 20h40, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale